

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18147 - 71ÈME ANNÉE

Aucun représentant du peuple réunionnais à la tête de la délégation de La Réunion au Conseil des ministres

Le PCR demande le respect pour les Réunionnais

Ce 20 mai se tenait à Antananarivo un Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien. Le Parti communiste réunionnais est un parti progressiste de l'océan Indien à l'origine de la création de la COI. Mais aujourd'hui, les Réunionnais sont inaudibles dans cette organisation, le nom de La Réunion ne figure même plus dans la déclaration finale du dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement qui avait lieu l'an dernier. C'est pourquoi le PCR fait part de ses inquiétudes : qui défend La Réunion dans le conseil des ministres ? Yvan Dejean et Maurice Gironcel précisent que des dossiers importants sont sur la table des discussions.



La filière canne-sucre fait partie des secteurs menacés par la mondialisation. Mais les Réunionnais ne peuvent pas en parler lors du Conseil des ministres de la COI. (photo Toniox)

Yvan Dejean et Maurice Gironcel représentaient hier le Parti communiste réunionnais à l'occasion d'une conférence de presse. À l'ordre du jour : le Conseil

des ministres de la Commission de l'océan Indien et l'absence des représentants du peuple réunionnais pour parler au nom de La Réunion. Yvan Dejean rappelle que des dos-

siers importants seront traités dans ce conseil des ministres. Il s'agit notamment de la demande d'adhésion de la Chine à la COI, avec le statut d'observateur. Cette démarche ve-

nant de la future première puissance économique mondiale montre l'intérêt que suscite cette organisation pour les Chinois. Et dans ce contexte, qui pour défendre La Réunion ?

L'économie pourra-t-elle résister ?

Le secrétaire général du PCR rappelle que « d'une manière générale, tous les mécanismes de protection de notre économie remis en cause. La décision est prise pour la filière canne-sucre : dans deux ans, la fin des quotas et des prix garantis. L'octroi de mer est prolongé pour 5 ans contre 10 auparavant ». C'est aussi la remise en cause de plus en plus insistante de la sur-rémunération, avec une refonte du dispositif proposée par la Cour des comptes.

« Cela intervient dans un contexte de mondialisation capitaliste », poursuit-il, « nous estimons que c'est la conséquence de l'alignement de l'Union européenne sur les règles qui sont édictées par l'OMC : la concurrence doit être libre et non faussée ». « Les mécanismes pour protéger nos productions doivent être abolies selon les règles de l'OMC », poursuit Yvan Dejean alors

que dans le même temps s'opèrent des regroupements régionaux qui signent des Accords de partenariat économique avec l'UE. Cet APE signifie l'ouverture de l'économie de La Réunion à la concurrence des pays voisins. Le responsable communiste rappelle que 27 pays de l'Afrique australe sont concernés par les APE, soit 600 millions d'habitants. « Nous avons une économie fragile, couplée à une situation sociale tendue. Pas grand monde ne sait ce qui se passe pour les APE », souligne-t-il. Face au coût de production moins élevés dans les pays de la région, et à l'accélération des négociations demandées dans le dernier sommet de la COI : « La Réunion peut être inquiète ».

Problème de gouvernance

« Au conseil des ministres, tous les sujets nous concernent : migration, numérique, sécurité alimentaire, pêche, réduction des risques naturels, biodiversité, changement climatique », ajoute-t-il, mais « qui pour défendre nos intérêts ? »

C'est Mme Ledoux, ambassadrice de France à la coopération régionale dans l'Océan Indien qui s'en charge-

ra. « Nous n'avons rien contre elle, nous ne la connaissons pas, mais elle n'a aucune prise directe sur la réalité réunionnaise », déplore Yvan Dejean, « La Réunion sera inaudible ».

Les APE sont une remise en cause totale de nos systèmes de protection, rappelle le PCR. Cela pose le double problème de l'intégration à l'Union européenne et dans l'océan Indien.

Les communistes réunionnais constatent un problème de gouvernance. « C'est pourquoi nous avons proposé la création d'un congrès des élus régionaux et départementaux », rappelle Yvan Dejean. Dans le cas des dossiers de la COI, le PCR indique que l'on aurait pu imaginer, si ce congrès existait, une séance spéciale région-département pour définir une position commune sur chaque sujet, avec le soutien de l'État. La Réunion parlerait d'une même voix. Mais avec la gouvernance actuelle, « nous ne savons pas ce que sera l'avenir ».

M.M.

Nouvelle illustration de l'impasse

Pourquoi parler à la place des Réunionnais ?

La conférence des partis progressistes de l'Océan Indien qui se tenait dans les années 1970 a jeté les bases de la COI. Le PCR fait partie des fondateurs de cette conférence. C'est donc grâce aux Réunionnais que la France a le droit de participer à la COI. Elle ne doit pas en abuser pour parler à la place des Réunionnais. Le silence des représentants de la Région et du Département sur cette question est très inquiétant.

La Réunion représentée par une fonctionnaire du ministère français des Affaires étrangères dans un Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien : cette situation ne manque pas d'interpeller tous les observateurs. En effet, le Parti communiste réunionnais est une des organisations qui a contribué à la création de la COI. Au départ, la conférence des partis progressistes de l'océan Indien a jeté les bases du co-déve-

loppement.

La COI est venue dans le prolongement de ces actions. L'adhésion de La Réunion à la COI a permis à la France d'avoir un siège dans cette organisation. Jusqu'en 2010, les Réunionnais arrivaient à se faire entendre dans les débats. Paul Vergès était président de Région, il conduisait la délégation qui venait défendre les intérêts des Réunionnais. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Région et Conseil départemental laissent la France prendre la tête, et c'est une fonctionnaire française, l'ambassadrice à la coopération régionale, qui parle au nom des Réunionnais. Les autres membres de la COI ont à la tête de leur délégation des représentants de leur peuple. Le silence des représentants de la Région et du Département sur cette question est très inquiétant.

Edito

Le 29 mai 2005, la France disait NON au référendum sur la Constitution européenne

Il y a 10 ans, par 54,68 %, la France disait NON au référendum pour une Constitution européenne. De tout l'outre-mer, seule La Réunion a suivi le mouvement. Le NON l'avait remporté par quasiment 60 % des voix. Par contre, le OUI l'a remporté par les autres DOM : la Guadeloupe (58,6), la Martinique (69,03), la Guyane (60,14). Mayotte avait fait fort : 86,46 de OUI.

Ce jour-là, la France s'est endormie avec une tête d'enterrement. C'était un véritable séisme dans la classe politique française. Personne n'avait prédit un score aussi médiocre. Les sondages étaient inversés. Pourtant, la droite au pouvoir, les centristes et les socialistes avaient appelé unanimement à voter en faveur du OUI. Ils ont été désavoués par leur propre électorat. Pour les socialistes ce fut un véritable camouflet après la défaite de Jospin à la présidentielle quelques années auparavant.

En Europe, c'était la consternation car avec ce résultat la Constitution ne pouvait plus être proclamée. Les dirigeants français étaient accusés de tous les maux. Mais les plus solides cherchaient une porte de sortie. Ce fut réglé par un vote des parlementaires réunis en Congrès. Le pouvoir avait trouvé cette parade, car ils

avaient peur du peuple.

À La Réunion, la campagne du NON était animée par un collectif d'une quinzaine de personnalités dont le PCR qui, un an avant, venait de conduire la majorité sortante au pouvoir régional. Cette défaite du OUI a porté atteinte à la fiabilité des sondages.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Visite de Jean-Paul Delevoye

Filière canne, APE et social : 3 études proposées au CESE

Le second sujet abordé par le PCR lors de sa conférence de presse de ce 20 mai est la venue les 21 et 22 mai de Jean-Paul Delevoye à La Réunion. C'est le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Le PCR propose que le CESE puisse mener trois études sur La Réunion : impact de la suppression du quota sucrier en 2017, impact de l'application des accords de partenariat économique et situation sociale.



La Réunion souffre des inégalités avec la moitié de la population sous le seuil de pauvreté. Le PCR demande au Conseil économique, social et environnemental de se saisir de cette question. (photo Toniox)

Lors de la conférence de presse tenue hier par le PCR, Maurice Gironcel a présenté le second sujet d'actualité : la visite à La Réunion de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) les 21 et 22 mai. Le président du CESE a marqué la vie politique française, il a été président de l'Association des maires de France, ministre de réforme des collectivités territoriales et de la fonction publique, rappelle Maurice Gironcel. Quand l'Association des maires de La Réunion (AMDR) était présidée par Roland Robert, Maurice Gironcel a eu l'occasion de travailler avec Jean-Paul Delevoye, alors président de l'AMF. « Nous souhaitons le sensibiliser à la situation sociale de La Réunion,

car il connaît La Réunion ».

Tout commence à R'Canne

La première visite de Jean-Paul Delevoye est consacrée au laboratoire R'Canne, fleuron de la recherche de la filière canne réunionnaise. Maurice Gironcel rappelle que « le président de la République a pris des engagements à Bois-Rouge en août 2014. D'autres ministres sont venus, mais rien de nouveau si ce n'est que dire que la parole du président de la République sera respectée ». La demande d'autorisation de versement d'une aide supplémentaire de 38 millions d'euros à compter de 2017,

date de la fin du quota et du prix garanti pour le sucre réunionnais, n'a toujours pas été transmise à Bruxelles, selon la Commissaire européenne qui a séjourné récemment dans notre île.

Le PCR pense que le président du CESE peut actionner un certain nombre de leviers.

Il lit aussi les statistiques de l'INSEE, qui disent que La Réunion a une situation sociale hors-norme.

C'est pourquoi le PCR propose au CESE de mener 3 études distinctes.

La première porterait sur l'étude d'impact sur la fin des quotas et des prix garantis sur la filière canne en 2017, sur les plans économique, social et environnemental. Près de 23000 personnes sont concernées, les planteurs, les ouvriers, les transporteurs, les livreurs, les dockers. 23 communes concernées par la plantation de canne, et tout transite dans la 24e, souligne le secrétaire général du PCR.

Économie, social et environnement

La seconde étude concernerait l'impact sur La Réunion de l'application des accords de partenariat économique. « La Réunion n'a pas été associée à la signature des APE », ajoute Maurice Gironcel, « l'accord aura des conséquences inévitables sur l'économie de notre pays, et en particulier dans l'agriculture ».

La troisième étude ciblerait sur les inégalités à La Réunion, la sur-rémunération et le coût de la vie.

Maurice Gironcel proposera à la prochaine séance plénière du Conseil départemental une motion pour que l'assemblée se saisisse de ces demandes, car elles relèvent des compétences du Département.

L'emploi des Réunionnais à La Réunion au cœur d'une nouvelle bataille

L'intersyndicale de la CGSS dénonce des recrutements injustifiés

À l'occasion d'une conférence de presse hier, l'intersyndicale (CFDT, CFECGC, CFTC, CGTR, CGTFO, SUD et UNSA) a dénoncé les embauches de cadres dirigeants menées par la nouvelle direction de la CGSS, depuis 2013.

Dans une plate-forme de revendication présentée hier, les syndicats de la Caisse générale de Sécurité sociale mettent en évidence « les actions communicantes et organisationnelles avec comme objectif affiché de développer et améliorer notre offre de services aux Réunionnais ». Cependant, cette stratégie cache « une toute autre réalité, avec des pratiques dignes du temps colonial ».

« Un mépris affiché » envers les agents

Dénonçant un « mépris affiché », l'Intersyndicale exige « la fin de ces pratiques despotiques », et interpelle les administrateurs et les Pouvoirs Publics sur « cette prise

d'otage de la CGSS de La Réunion ». En cause, la politique de recrutement « arbitraire » de personnes provenant de France.

« Sous couvert d'un déficit de postes d'agents de direction, la CGSS de La Réunion passe en 18 mois, de 2 à 7 Cadres dirigeants venant de la métropole avec son lot d'avantages », tels que « des voyages tous les ans pris en charge totalement pour toute la famille (conjoint et enfants) pour retrouver la mère patrie, des gratifications arbitrairement distribuées (entre 20 000 et 30 000 euros / an) », a indiqué la plate-forme de revendication.

L'intersyndicale dénonce une réorganisation des services pour « les

copains d'abord ». « Les audits successifs diligentés par la Direction sont des simulacres qui n'ont d'autre intérêt que de prendre des mesures structurelles permettant le rapatriement des « copains » et « copines » restés sur le Continent », a dénoncé l'intersyndicale. Cette dernière a évoqué la création d'une sous-direction « Action Sanitaire et Sociale », d'un cabinet de direction et d'une sous-direction du Patrimoine.

Dans les médias, l'intersyndicale a annoncé qu'en cas de silence de la part de la direction sur les revendications évoquées, une grève n'est pas exclue.

Correspondant

Lettre de l'Intersyndicale CGTR-FO-CFDT-UNSA

Emplois en danger dans les télécoms

Une Intersyndicale CGTR-FO-CFDT-UNSA a écrit le 15 mai dernier à l'Autorité de la concurrence, avec copie au président de la République. Les syndicalistes insistent notamment sur les conséquences à La Réunion du rachat de SFR par Altice. Plusieurs centaines d'emplois sont menacés. Voici un extrait du courrier.

Nos organisations syndicales vous alertent sur la situation du secteur des Télécommunications à La Réunion et notamment de la téléphonie mobile.

La Réunion, plus que les autres territoires de France, de par ses spécificités de Région Ultrapériphérique, est confrontée au défi du très haut débit. Cette mutation technologique impactera l'ensemble des activités économiques de notre région.

Face à ce défi, la situation du marché de la téléphonie mobile et notamment la structuration de l'offre en cours nous interpellent quant à son impact sur l'emploi, la formation, la situation d'oligopole et le pouvoir d'achat des Réunionnais.

Concernant un secteur stratégique, nous estimons qu'il y a nécessité de développer un projet de territoire pour « sortir » de la dépendance de l'économie réunionnaise face à des intérêts extérieurs permettant ainsi de répondre aux besoins de sa sécurisation, interne et externe.

Dans un secteur qui compte environ 6000 emplois (directs et indirects), environ 300 emplois ont été détruits au cours des 5 dernières années.

Cette tendance ne semble malheureusement pas prête de s'inverser. L'emploi ne peut être une variable d'ajustement, à fortiori lorsque les aides publiques sont si conséquentes.

Les rachats successifs d'IZI-Mobius par Altice Blue Two, puis de SRR par Altice Blue Two-Numéricable

ont eu des conséquences désastreuses sur l'emploi en interne et en externe dans un secteur des télécommunications qui a pourtant bénéficié de nombreuses aides tant de l'État Français que de l'Europe.

Le récent achat de SRR par Altice-Numéricable se traduit aujourd'hui par le risque de destruction de plusieurs centaines d'emplois.

Au delà de la pression sur ses propres salariés, la nouvelle direction met en grande difficulté ses prestataires avec des conséquences sur leurs activités et donc les emplois. De plus, la menace de continuer les délocalisations en masse vers Maurice notamment pèse lourdement.

Projet d'interdire les bus aux Palestiniens

Benjamin Netanyahu revient sur sa décision de ségrégation

Le Premier ministre israélien a décidé in extremis de ne pas interdire les Palestiniens travaillant à Israël l'accès aux bus. Le projet de loi a soulevé un tollé, au sein du gouvernement israélien et particulièrement par la Gauche, qui a dénoncé une décision raciste, comparable aux lois de ségrégation séparant les Blancs et les Noirs dans l'apartheid d'Afrique du Sud.

Interdire aux Palestiniens l'accès aux bus : le ministre de la Défense Moshe Yaalon avait décidé d'appliquer le projet pilote de trois mois à partir de mercredi, au cours desquels les travailleurs palestiniens entrant en Israël pour travailler via l'un des cinq postes de contrôle israéliens seraient obligés de rentrer chez eux par le même passage. Il était également prévu que les 50 000 Palestiniens s'enregistrent sur le chemin du retour à l'un des quatre postes de contrôle prévus par les autorités. Jusqu'à présent, ils ne présentaient leur permis de travail qu'à leur sortie de Cisjordanie.

Des critiques de toute part

« Cette proposition est inacceptable pour le Premier ministre. Il a parlé ce matin avec le ministre de la Défense et il a été décidé de geler la proposition », indique un responsable gouvernemental, à L'Obs. Le porte-parole adjoint de la Knesset (Parlement israélien), Nahman Shai, également membre de l'Union sioniste, a évoqué les répercussions diplomatiques de la décision à quelques jours de la visite en Israël de la chef de la politique étrangère de l'Union européenne, Federica Mogherini.

« La séparation entre Juifs et Arabes dans les autobus en Cisjordanie est un acte clair de préjudice pour l'égalité et les droits de l'Homme. Elle sera à juste titre perçue dans le monde comme un apartheid entre Juifs et Arabes et jettera une lourde ombre sur Israël comme Etat démocratique, » a déclaré Nahman Shai, selon le quotidien, Times Of Israel.

De son côté, Saeb Erekat, négociateur en chef palestinien, a indiqué que le gouvernement de Benjamin Netanyahu créait « un régime d'apartheid » avec cette décision. « La société israélienne nie la réalité. Ils n'entendent pas les Palestiniens et ne veulent pas reconnaître leur existence. Ils espèrent que les Palestiniens disparaîtront. Mais je leur dis : nous sommes ici et nous ne disparaîtrons pas, » a-t-il ajouté à Times Of Israel.

Les politiciens israéliens de gauche auront été les plus vindicatifs : « la seule

raison de séparer les autobus juifs et palestiniens est du pur racisme, une victoire de la campagne violente des colons de Samarie au cours des dernières années, qui ne veulent pas être 'contaminés' en voyageant avec des Arabes », a écrit la présidente de Meretz, Zahava Gal-on, sur sa page Facebook.

Cette dernière a indiqué que « tous les prétextes sécuritaires utilisés par (Moshe, NDLR) Yaalon sont d'une absurdité totale. Des représentants de l'armée israélienne et de l'establishment sécuritaire ont déjà admis explicitement qu'il n'y a aucun risque à voyager ensemble ». Pour le député Zoheir Bahloul, membre arabe de l'Union sioniste, ces nouvelles règles auraient été « humiliantes pour les Palestiniens comme lui ».

Pression des colons

Cette mesure a été réclamée par le lobby des colons de Cisjordanie occupée depuis des années, qui ne veulent pas partager les bus qui les ramènent chez eux avec les Palestiniens. En dépit du rétropédalage de Benjamin Netanyahu, ce n'est pas nouveau. En 2013, le ministère israélien des Transports avait annoncé la création de nouvelles lignes de bus, exclusivement réservées aux travailleurs palestiniens qui se rendent en Israël.

En octobre dernier, Moshe Yaalon citait le rapport du contrôleur de l'État de 2009, dénonçant le manque de supervision des autorités israéliennes sur les Palestiniens illégaux entrant dans le pays quotidiennement. L'objectif était de mettre en place une ségrégation par mesure de sécurité. Ce dernier avait déclaré devant le Parlement : « Je n'interdis pas aux Arabes de Judée-Samarie de fréquenter les transports publics et je n'ai pas l'intention de le faire », ajoutant : « nul besoin d'être un expert en sécurité pour comprendre que quand vous avez 20 Arabes dans un bus conduit par un Juif, et peut-être deux ou trois autres passagers [juifs] et un soldat armé, vous avez le scénario d'une attaque terroriste. »

Des systèmes de transport séparés pour

les Israéliens et les Palestiniens avaient été mis en place dans le nord de la Cisjordanie jusqu'à ce que le major général Nitzan Alon, alors commandant de la Division de la Judée-Samarie, et désormais à la tête du Commandement central de l'armée israélienne, lève le dispositif en 2011, car il n'y avait aucun danger.

Un nouvel apartheid

La levée de cette expérimentation par le Premier ministre ne douche pas les espoirs de Moshe Yaalon, qui a assuré ce mercredi 20 mai que « chaque Etat a le droit, surtout dans notre situation sécuritaire délicate, de contrôler ceux qui entrent et ceux qui sortent. Voilà ce que c'est, et rien de plus ».

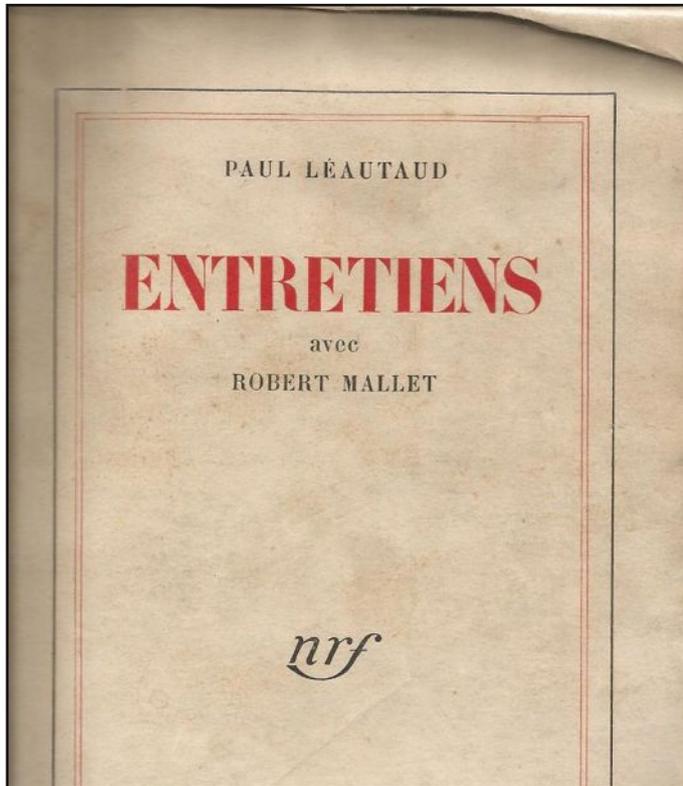
Pour Mordehai Yogev, député du parti nationaliste religieux Foyer juif, qui milite depuis trois ans pour qu'une telle disposition de séparation soit mise en place, a ainsi expliqué à la radio que à « leur retour du travail, les Palestiniens remplissaient les autobus si bien qu'il n'y avait plus de place pour les Israéliens. De plus, les femmes israéliennes, notamment les soldates, étaient souvent victimes d'agressions sexuelles. »

Pour le député, « il ne s'agit en aucun cas d'apartheid. La situation était tout simplement devenue insupportable. » Toutefois, la confusion politique et le lobbying freinent de tel projet de loi. Michael Sfard, avocat de l'organisation israélienne Yesh Din, qui documente les violences et les abus subis par les Palestiniens, a expliqué au quotidien Le Monde, avoir travaillé sur le texte d'une plainte à la Cour suprême.

L'ONG pensait la déposer dès la mise en vigueur de l'expérimentation : « Ce projet ouvertement raciste n'avait pas de précédent dans la façon dont les Israéliens contrôlent les Palestiniens en Cisjordanie. C'était un affront à l'histoire juive et à notre moralité, et plus généralement aux droits de l'homme, » a-t-il expliqué à Le Monde.

C'en est trope !

Le dernier entretien de Paul Léautaud (1)



Entretiens de Paul Léautaud avec Robert Mallet, éditions Gallimard, collection nrf.

À l'occasion de mon dernier séjour à Paris, je me suis rendu chez la trésorière de l'Association Paul Léautaud, Madame Sylvie Miss, avec laquelle je correspond de temps à autre pour obtenir des précisions et des éclairages nouveaux sur l'œuvre du solitaire de Fontenay.

Cette dame m'accueillit dans son appartement haussmanien du XIV^e arrondissement – enfin, accueillir est un mot un peu hâtif, si on en juge la façon dont elle s'y prit : elle m'entrouvrit la porte, me murmura, sans cérémonie, sans même me saluer : « Dépêchez-vous avant qu'un chat ne file dans l'escalier ! », alors sans ménagement elle m'a agrippé par la manche et tiré à l'intérieur, c'est ainsi que je me retrouvai dans un vestibule où je fus mêlé à une ménagerie de chiens et de chats, tout un beau monde qui vaquait à la va-que-je-te-pousse...

Après quelques excuses de circonstance, dans un français dont l'élégance ne pouvait qu'honorer la qualité de mon hôtesse, celle-ci me mena dans un living-room au papier peint un peu passé. Ce n'était pas des potiches qui me contemplaient d'un œil vitreux, mais des chats, de toutes les couleurs, disséminés partout sur les tapis, les canapés, certains même du haut du secrétaire, de la bibliothèque et des armoires. Les bestioles encombraient littéralement le sol de sorte qu'il fallait se frayer un passage pour avancer et je dus en écarter quelques-uns du bout du pied. Elles avaient quand même l'air moins malheureuses que les clochards que j'avais croisés dans le métro, en bas.

Mon hôtesse m'avait offert son bras, son plus beau sourire et un thé darjeling sans saveur, dans lequel flot-

taient quelques poils félins. Sans perdre de ma dignité, alors que la trésorière me quittait pour se rendre en cuisine dégouter un sucrier, j'en pêchais deux-trois de l'index tantôt pour les restituer au canapé pelucheux sur lequel un bon nombre restaient accrochés à la façon de décorations sur la poitrine d'un général à la retraite, tantôt pour les coller sur la cuisse de mon jeans. M'efforçant de boire l'infâme mixture afin de complaire à ma charmante hôtesse, je fis la grimace de celui qui songe à la toxoplasmose.

« Vous tombez bien, me dit-elle, ce soir, j'organise une séance un peu spéciale... »

Elle me montra d'un geste accort un guéridon mal fait et tout à fait banal sur lequel se prélassait un matou auburn.

« C'est lui », fit-elle.

J'écarquillais les yeux.

Comprenant mon étonnement, elle poursuivit : « C'est celui de notre cher Léautaud, n'est-ce pas ? Je l'ai trouvé aux Puces... Non : pas le chat, le guéridon ! (Elle rit) Pour pas cher, le vendeur m'a garanti que c'était celui du Maître... Et, ce soir, je fais venir une de mes amies un peu voyante, qui fait tourner les tables... Vous serez des nôtres, n'est-ce pas ?... J'invoquerai l'esprit de Léautaud... » Elle se pencha sur moi, comme pour me faire une confidence : « Ne parlons pas d'âme, il détestait ce mot – donc son esprit, et nous pourrions avoir une conversation des plus passionnantes avec le Génie de Fontenay. »

Elle en était si frétilante qu'on aurait dit une chatte devant une coupole de lait, et m'adressa un sourire gourmand en guise de point d'interrogation.

« Pourquoi non ? », fis-je.

Je connaissais quelque peu les circonstances de la mort de Léautaud, pour les avoir lues par ailleurs. Le vieil homme asocial et peu soigneux de lui-même décéda au premier étage de son pavillon de banlieue. La dépouille ne fut découverte que trois jours après.

Ce que ne dévoila pas la presse, c'est que son cadavre avait été bouloté par ses innombrables chiens et chats enfermés dans la maison qui se mouraient de faim. Rappelons qu'il avait, à cette époque, pas moins d'une trentaine de chats et d'une douzaine de chiens recueillis, ou qu'on lui avait apportés, certains à demi sauvages, qu'il nourrissait seul. Comble de l'abjection, les bêtes avaient déféqué sur le cadavre. Le visage seul, on ne sait pourquoi, fut épargné.

Un peu de paille et un drap blanc recouvrirent le corps abîmé pour accueillir les amis, la famille, et aussi les curieux qui se bousculèrent, tant les entretiens radiophoniques avaient suscité un effet d'empathie auprès du grand public, et plus spécialement auprès du public féminin.

Je me remémorais ces détails quand le chat dénommé « Domino » vint se frotter à ma jambe. De manière discrète, mais ferme, je l'éloignais de moi de sorte à ce qu'il ne revînt plus m'importuner, puis époussetais de la main le pan inférieur de mon pantalon.

Ne connaissant rien au spiritisme, j'étais, de fait, assez curieux de l'expérience.

Jean-Charles Angrand

Oté

A linsi de zot plin gré !

Néna moun lé gran, gran minm parské zot i wa lwïn, lwïn. Néna konm sa, i di in nafèr zordi, lo nafèr i réaliz pouveréman domin ousinonsa apré domin, i provwa in nafèr i sar tourn konm sa, i tourn pa otroman. Koman ni apèl sa ? Ni apèl sa bann visionèr. Ni pé an koz dé sa vik néna dan nout Parti. Mé la zordi mi vé an koz in nafèr i fé di a mwïn lo boug té i wa lwïn. 1977, si tout radio, dann tout télé ni antann in shanson Pièr Péré, mwïn lé sir zot i koné. Lili. Dann son shanson li rakont listwar inn ti mamzèl i sort an somali pou v'ni travay Pari.

Li rakont koman dann in bato plinn zémigré (sa i rapèl pa zot kekshoz zot la vi dann télé ?) zot i véné de zot plin gré pou vid bann poubèl a Pari. Li rakont osi koman Lili té akèyi, li di osi poukoué Lili la kit la Somali, pou fui la gèr, pou alé rod son soso. Li di konmsa lili lé v'ni dé son plin gré, dann tan la navé travay déor, pou rokonstri la Frans, zis apré la gèr, lavé bozwïn bann zémigré. Ek Lili, li la poz lo problinm lintégrasyon bann zémigré an Frans. Poukoué mi parl dé Lili zordi ?

Sé dérné tan, Kan mi rogard télé mi wa ryink bato rampli d'moun i sort in pé partou, an dériv. Andan la néna gramoun, néna madam, néna zanfan. Konbyin Lili néna ? Kisa lo kèr i singn pa kan i wa sa ? Néna i di pou rézon lé konsa vik néna la gèr la ba, néna la faminn osi é bann vizionèr zistoman i di la pa zordi la vèy pou éstopé. Bann zanimo lé konm sa, i mèt a li in landrwa lé sèk, na pwïn ryin é bin li sava touzour rod in landra néna dolo é néna pou manzé. Konm zanimo, bana i vyin « A linsi dé zot plin gré » !

Justin

Kosa in shoz ? Dovine dovinaye !

Moin na la tête, moin na poin sèrvèl !

.....

Moin mèm klou, ou sinonsa pointe (si zot i vé)